



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 066 / 2017 DU 24 AOÛT 2017

Relative à la modification du plan de financement du programme de travaux (phase 3) se rapportant à la mise aux normes et à la rénovation des éclairages publics de la Ville de Piraé.

Date de convocation : 17 août 2017		L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre août, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire.							
Date d'affichage : 17 août 2017									
Date d'affichage du compte-rendu : 25 août 2017									
Date d'affichage de la présente délibération : 30 AOÛT 2017									
Résultats des votes :	VOTANTS	30	Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Madame Yvette LICHTLE et Madame Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.						
	POUR	30							
	CONTRE	00							
	ABSTENTION	00							
La délibération est adoptée à l'unanimité.			<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>24</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>06</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	24	PROCURATION	06
ELUS EN EXERCICE	33								
PRESENTS	24								
PROCURATION	06								

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	x		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	x		
M. Abel TEMARII	x		
Mme Marie Madeleine MAO		x	
M. Félix ATEM	x		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	x		
M. Heimana TAURAA	x		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	x		
M. Yvonnick RAFFIN		x	
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		x	Edouard FRITCH
M. Jean CHICOU	x		
Mme Miriama MACE	x		
M. Jean-Claude PAQUIER		x	Christophe TAURAATUA
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	x		
M. Léon MAKE	x		
Mme Maire SVARC	x		
M. Christophe TAURAATUA	x		
M. Samuel MOO SUNG	x		
M. Maono TERE		x	
M. Christophe TEAO	x		
Mme Riveta URAHUTIA		x	Heimana TAURAA
M. Milton PARAUE		x	Christophe TEAO
Mme Taiana TEPU née THUNOT		x	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	x		
Mme Rosana TEHOIRI	x		
M. Kapo MOU KAM TSE	x		
Mme Keehi WONG		x	Rosana TEHOIRI
Mme Raiarii TETOOFA	x		
M. Irvine Tekohututoua PARO	x		
Mme Béatrice VERNAUDON	x		
Mme Maiana BAMBRIDGE	x		
M. Théodore TETUAETARA	x		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	x		
TOTAL	24	9	06 procurations

DELIBERATION N° 066 /2017 DU 24.08.2017

Relative à la modification du plan de financement du programme de travaux (phase 3) se rapportant à la mise aux normes et à la rénovation des éclairages publics de la Ville de Pirae

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU La délibération n° 131 / 2016 du 20 octobre 2016 se rapportant à la mise aux normes et à la rénovation des éclairages publics de la Ville de Pirae ;
- VU La délibération n° 145 / 2016 du 15 décembre 2016 relative aux demandes de financement pour le programme de travaux (phase 3) se rapportant à la mise aux normes et à la rénovation des éclairages publics de la Ville de Pirae ;
- VU Les demandes de financement formulées auprès de l'Etat et du Pays ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Exposé des motifs :

L'estimation du cout de la phase 3 du projet de mise aux normes et de rénovation des éclairages publics de la Ville de Pirae est de 98 M XPF (TVA incluse).

Par délibération n°145/02016 susvisée, le conseil municipal a adopté le plan de financement en sollicitant les concours financiers de l'Etat et de la Polynésie française à hauteur respective de 40%.

Toutefois, au vu des opérations programmées et des crédits disponibles, la Polynésie française ne pourra participer qu'à hauteur de 37.37959 %. La commune doit donc financer le reliquat en fonds propres et procéder en conséquence à la modification du plan initial de financement.

Après en avoir délibéré en sa séance du 24.08.2017 ;

ADOPTE :

Article 1^{er} :

Le plan de financement de l'opération est modifié comme suit :

Au lieu de lire :

Coût total du projet (TVA incluse)	98 000 000 XPF (100%)
Concours financier du Pays (Délégation au développement des communes - DDC).	39 200 000 XPF (40%)
Concours financier de l'ETAT (Dotations d'équipement des territoires ruraux - DETR).	39 200 000 XPF (40%)
Financement de la Ville de Pirae	19 600 000 XPF (20%)

Lire :

Coût total du projet (TVA incluse)	98 000 000 XPF (100%)
Concours financier du Pays (Délégation au développement des communes - DDC).	36 632 000 XPF (37.37959 %)
Concours financier de l'ETAT (Dotations d'équipement des territoires ruraux - DETR).	39 200 000 XPF (40%)
Financement de la Ville de Pirae	22 168 000 XPF (22.62041%)

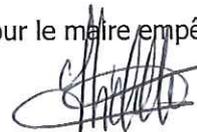
Article 2. :

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication.

Article 3. :

Le Directeur général des services et le Chef du service des ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché, ↗



Mme Yvette LICHTLE
1^{er} adjoint au maire



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le... **2.8 AOÛT 2017** et publication du **3.0 AOÛT 2017**

Pour le Maire absent,



Edouard FRITCH
Le Maire

Mme Yvette LICHTLE
1^{er} Adjoint

